

FONDATION VALLET

Abritée par la Fondation de France

ATTESTATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Dossier de renouvellement

Les bourses de la Fondation Vallet peuvent être renouvelées 2 fois pour les lycées professionnels et 3 fois pour les écoles supérieures.

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (EnsAD)

Le chef d'établissement, **M. Emmanuel TIBLOUX**

certifie que l'élève, **M. Théo ETRILLARD**

- était inscrit(e) dans l'établissement : Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs pour l'année scolaire 2022/2023
en (1) : **Master Design Objet - 4e année**
- passe en année supérieure de (1) : **Master Design Objet - 5e année**
pour l'année scolaire 2023/2024
dans l'établissement : Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs

(1) : préciser le diplôme et le niveau.

Cachet et signature
du Chef d'établissement

Date : 29/05/2023



Directeur de l'École

Attestation à rajouter sur la plateforme candidatures.fondationvallet.org par l'étudiant avant le 8 septembre 2023.